Image not found or type unknown

versements mensuels amiables à un huissier

Par **francis60500**, le **02/02/2009** à **17:29**

Bonjour,
Je suis mis en demeure par un huissier de régler la dette de mon ex (des loyers non-payés, le bail n'avait pas été mmmis à son seul nom après notre séparation)
Je me suis rendu chez l'huissier, et ai proposé de regler l'équivalent de la somme saisissable sur mon salaire directement (550€) ce que fais mensuellement depuis 4 mois, hors ma situation a changée depuis, et je voudrais ne verser que 300/350€ (obligation de déménagement)
Sachant qu'aucun échéancier n'a été mis en place (peut être parceque mon ex est poursuivie aussi et que l'égitimement c'est sa dette, mais elle est au chomage), puis je le faire ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés